

VILLE DE CHATELET

division CHATELET

PLAN DE LOTISSEMENT D'UNE PROPRIETE COMPRENT MAISONS - GARAGES COURS - ATELIERS - SALLES ET TERRAIN



Enregistré à CHATELET, le 18/4/88 *juste nigt fait*
Vol. 27 fo 2 c. 4p. *un rôle n'est renvoi*
REÇU: *deux, n'est nigt renvoi*
Le Receveur

Binse
A. BINSE

Propriétaire

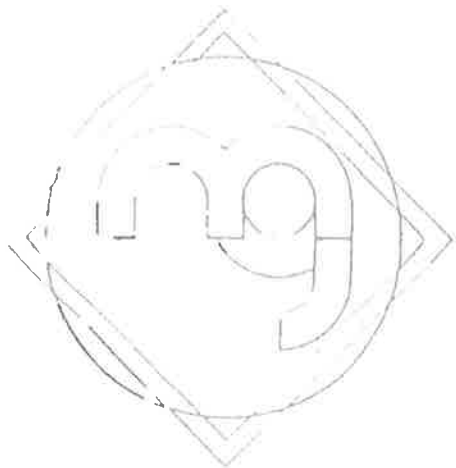
Albert DELFORGE - GILLES
Ferdinand MAZY - REMY

Sien sis

Rue de la STATION 102, 102 b

Cadastré

Son A 99^{d5} 99⁵⁵ 99⁵⁵ 107^m 116^e
118^p 119^p 151^p 151^p



Levé et dressé par le Géomètre - Expert im soussigné
Légalement assermenté le 9 août 1972 pardevant le
Tribunal de Première Instance séant à CHARLEROI

LOVERVAL, le 24 février 1988 Modifié le 14 Mars 1988
Modifié le 14 A 1988

Michel Galoppin

dossier n° 435

michel galoppin géomètre - expert immobilier
58 rue du calvaire 6280 Loverval 071 43 02 65

Demeuré annexé à l'acte reçu ce jour, par le Notaire
dix-huit avril

Flameng, de Châtelet. Châtelet, 1
mil neuf cent quatre-vingt-hu

Flameng
[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]

NOTE DE SERVITUDES

Les murs séparant les bâtiments des différents lots sont mitoyens sur toute leur hauteur, les conduits de fumée, armoires murales et autres enfoncements existant actuellement, pourront subsister dans l'état où ils se trouvent; ne pourra en être créé de nouveau.

Les écoulements des eaux de toitures et d'égout pourront se faire comme actuellement, c.à.d. sur le lot 4 pour l'ensemble des lots 1 à 3. Toutefois, chaque lot aura la faculté de reprendre ses eaux sur son propre bien et ce à ses frais.

Le lot 4 est grevé d'une servitude de passage au profit des tous les lots, « compris des lots de garages, cette servitude devra rester libre de toute entrave. L'assiette de cette servitude servira également au passage de canalisation ou d'autres généralement quelconques pour l'ensemble des lots de la division.

Le lot 7 est grevé d'une servitude de passage de 3m de largeur au profit du lot 8 et reprise sous machures vertes au ci-devant.

Le lot 8 est grevé d'une servitude de passage au profit des 12 garages et reprise sous machures coupées.

Le coulement des eaux de toiture des garages se fera sur le lot n° 8.

SUPERFICIES et IDENTITES

LOT 1 :	81 ca 71	99d5
LOT 2 :	24 ca 41	99s5 partie
LOT 3 :	22 ca 15	99s5 partie
LOT 4 :	71 ca 40	99s5 partie
LOT 5 :	11 a 12 ca 92	99s5 partie
LOT 6 :	4 a 43 ca 61	119b partie
LOT 7 :	2 a 18 ca 09	119b partie
LOT 8 :	84 ca 26	119 b partie
LOT 9 :	partiel	118p, 151v
Gar.1 :	20 ca 60	151s partie
Gar.2 a 12	19 ca 02	151 partie
Gar.13 :	21 ca 36	151s partie